



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Locale des Secrétaires Administratifs du CMG de Bordeaux

Cette CAPL s'est déroulée le **jeudi 28 novembre 2019** sous la présidence du directeur du CMG de Bordeaux, Monsieur Jean-Marc AUVRAY.

L'ordre du jour de cette CAPL était le suivant :

- ⇒ Désignation du secrétaire adjoint ;
- ⇒ Approbation du procès-verbal de la précédente CAPL ;
- ⇒ Bilan des consultations écrites de l'année 2019 ;
- ⇒ Bilan des mutations du deuxième semestre de l'année 2019 ;
- ⇒ Examen de demandes de recours de CREP au titre de l'année 2018 ;
- ⇒ Examen des avancements de grade des Secrétaires Administratifs - 2020 (SACS-SACE).

Le président a rappelé le caractère confidentiel des débats aux différents membres de la CAPL.

Les Commissaires **Force Ouvrière** présents à cette CAPL étaient : Laurent LEPETIT, Stéphane LAVILLE, Michèle MASSON, Annick BATTAVOINE, Corinne FRIPIER et Murielle DURET.

Aucune déclaration liminaire des organisations syndicales, seulement des propos liminaires pour **Force Ouvrière** qui a demandé à l'employeur le rôle de la CAPL pour l'année prochaine avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Aucune réponse de l'administration. Elle est en attente des directives de la DRH-MD.

✚ **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADJOINT**

Stéphane LAVILLE a été désigné secrétaire adjoint de cette CAPL.

✚ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CAPL DU 28 MARS 2019**

Le PV a été approuvée à l'unanimité.

✚ **BILAN DES CONSULTATIONS ÉCRITES DE L'ANNEE 2019**

RAS

✚ BILAN DES MUTATIONS DU DEUXIÈME SEMESTRE DE L'ANNÉE 2019

RAS

✚ EXAMEN DE DEMANDES DE RECOURS DE CREP AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

4 dossiers de révisions ont été traités lors de cette CAPL. Les agents ont dans l'ensemble été entendus par les membres de cette CAPL. Souhaitons que les notateurs prennent en compte les avis de cette commission.

✚ EXAMEN DE L'AVANCEMENT DE GRADES DANS LE CORPS DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

1 – Promotion au choix dans le grade de SACS :

Le taux de promotion de SACN en SACS est de **11 %** pour l'année 2020.

<i>EMPLOYEURS</i>	<i>Nombre de postes attribués</i>	<i>Nombre de conditionnants au 31/12/2020</i>
SGA	3	44
SCA	3	40
TERRE		7
AIR	1	12
DGA		7
SSA		4
GENDARMERIE		4
ISAE	1	9
DIRISI		2
CRAI		0
EMA		1
TOTAL	8 + 1 (réserve du président)	130

Force Ouvrière a proposé sur la réserve un dossier excellent qui n'a pas été retenu mais qui a obtenu une **mention très appuyée**, soit une *future promotion pour 2021*. De plus, Force Ouvrière a obtenu une évocation d'un agent dont l'avancement a été oublié depuis plusieurs années.

2 – Promotion au choix dans le grade de SACE :

Le taux de promotion de SACS en SACE est de **9 %** pour l'année 2020.

EMPLOYEURS	Nombre de postes attribués	Nombre de conditionnants
SGA	2	45
SCA	1	30
TERRE		8
AIR	1	17
DGA	1	12
SSA		2
GENDARMERIE		1
ISAE		8
DIRISI		0
EMA		1
SIMu		0
<i>TOTAL</i>	5 + 1 (réserve du président) + 1 DSTC	124

Force Ouvrière a obtenu la **promotion d'un SACE** par le truchement de la Réserve, une **mention très appuyée** (future promotion pour 2021) et deux **évocations**. Un poste de SACE a été attribué à un délégué syndical à temps plein (DSTC) FO.

CONCLUSION

Pour cette CAPL 2020, les commissaires Force Ouvrière ont réussi à obtenir **une réserve, deux mentions très appuyées et 3 évocations**. Sur 16 avancements SACS/SACE, près d'un tiers sont des adhérents FO.

Néanmoins, **Force Ouvrière** ne peut se satisfaire de ces résultats. Encore trop peu d'avancement pour l'année 2020.

FORCE OUVRIÈRE vous rappelle que vous êtes les garants de votre avancement !

N'hésitez pas à communiquer avec vos notateurs,
à faire part de vos interrogations et à demander votre classement.

Contactez, également vos représentants **Force Ouvrière** pour vous conseiller.